Championnat de France d'échecs des Grandes Écoles

1. Organisation générale

1.1. Conditions de participation

Le Championnat de France des Grandes Écoles de parties rapides est ouvert à tous les étudiants des Grandes Écoles adhérentes de la Conférence des Grandes Écoles, licenciés à la Fédération Française des Échecs, munis d'une carte d'étudiant.

1.2. Déroulement de la compétition

Elle se déroule en une phase unique sur un week-end.

2. Organisation de la compétition

2.1. Durée

Le Championnat se joue en neuf rondes, sur deux jours. 6 rondes le samedi après-midi 05 mai et 3 rondes le dimanche 06 mai le matin.

2.2. Cadence

Pour toutes les parties : deux fois quinze minutes avec ajout de 2 secondes par coup.

2.3. Homologation

Les résultats sont comptabilisés pour le classement Elo rapide FIDE. L'arbitre principal fera la demande d'homologation.

2.4. Appariements

Le championnat se joue au système suisse.
Le classement utilisé est le dernier classement rapide national ou FIDE publié ; à défaut le dernier Elo publié le remplacera.

2.5. Compositions des équipes

Les équipes devront être inscrites par école. Le classement se fera sur les 4 meilleurs résultats individuel des joueurs d'une même école.

2.6. Classement

Le classement est établi au total des points marqués, suivant le barème :

- gain : 1 point,
- nul : ½ point,

- perte : 0 point.

En cas d'égalité pour la première place, le départage se joue en blitz de 5 minutes, aller-retour jusqu'à 4 prétendants qui jouent ainsi un tournoi toutes rondes. Au-delà de 4 prétendants, après tirage au sort des numéros, tournoi toutes rondes en aller simple.
Si la/les formule(s) ci-dessus ne dégage(nt) pas un Champion de France, alors un Blitz « mort subite » séparera les ex aequo.
Pour les autres places, le départage se fait au Buchholz tronqué.

2.7. Prix et titres

Les joueurs classés 1, 2, 3 selon le § 2.6 reçoivent chacun un prix.
Le titre de Champion de France des Grandes Écoles individuel est attribué au vainqueur du classement général.
Le titre de Champion de France des Grandes Écoles par équipes est attribué aux quatre meilleurs compétiteurs d'une même École. En cas d'égalité, c'est l'équipe dont la somme des performances est la plus grande qui remporte le titre.

3. Arbitrage

Le Championnat est arbitré par un arbitre fédéral 1, 2 désigné par le Président de la Fédération sur proposition de la Direction Nationale de l'Arbitrage. L'arbitre principal est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition de transmettre les résultats du tournoi au directeur de la compétition et de diffuser les résultats sur le site de la FFE.